



## REUNION DU POLE DES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE

### TOUS MOBILISES le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021

Le Pôle des retraités de la fonction publique s'est réuni le 3 septembre 2021 à 10h dans les locaux de l'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP).

Etaient présents :

ANR : Félix VEZIER,

FGR : Marc VEYRAT

UNPRG : Claude MARCHAL

FNOM : Georges-Noel NICOLAS

UNSOR : Patrick TARTELET

UNRP : Philippe MOUË et André JUGAN qui en assure le secrétariat.

En préambule, le président de l'UNRP rappelle la date de l'Assemblée Générale de son association qui doit se tenir cette semaine et acte la participation de la FNOM, de l'UNSOR, de l'ANR et de l'UNPRG, la FGRFP étant excusée.

L'ordre du jour porte sur les rassemblements du 1<sup>er</sup> octobre, les réformes en cours, la protection sociale complémentaire, l'ébauche du PLFSS 2022 et du PLF 2022, le pouvoir d'achat et la revalorisation des pensions.

#### \* **Manifestation du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

Après les confinements du premier semestre peu propices à des rassemblements importants, le « groupe des 9 » regroupant 9 organisations syndicales et associations de retraités a décidé, lors de leur réunion de rentrée le 1<sup>er</sup> septembre, d'organiser un rassemblement statique le 1<sup>er</sup> octobre devant Bercy à partir de 14h pour la région parisienne. D'autres sont par ailleurs prévus dans tous les départements. Les thèmes exposés par le groupe des 9 sont en convergence avec les revendications exposées depuis longtemps par le Pôle des retraités de la Fonction Publique :

- L'augmentation des retraites, des pensions et des complémentaires, notamment les pensions AGIRC/ARRCO qui vont être gelées, voire diminuées en raison de la Covid qui a entraîné une augmentation du chômage partiel, diminution des cotisations et baisse de la trésorerie. Rappelons que nos pensions ont été revalorisées en janvier 2021 de 0,4% alors même que l'inflation pendant la

période s'est élevée à 1,6%, diminuant d'autant le pouvoir d'achat des retraités de manière constante d'année en année.

- La protection sociale (santé, soins), n'a jamais autant été attaquée que depuis ces dernières années. En 25 ans, suppression de 115 000 lits dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans. Le diagnostic est sévère et des rapports successifs l'ont confirmé (Libault notamment). 100 000 postes supplémentaires sont nécessaires dans le système hospitalier. Des créations d'emplois sont aussi nécessaires dans les EHPAD à hauteur de 200 000 et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile pour garantir des soins de qualité. Au travers de la PSC (voir ci-après) encore en question, on commence à assister à un dérapage vers un système assurantiel au détriment d'un système mutualiste.
- Les services publics constituent un élément essentiel de la cohésion nationale avec des services de proximité au plus près des personnes ; la désertification des territoires : moins de gares, moins de transport, moins de gendarmeries, moins de trésoreries, moins de bureaux de poste, moins de distributeurs bancaires, moins de maternités, fermeture d'hôpitaux ou suppressions de services d'urgence dans certains etc..) génère un sentiment bien réel d'abandon. Avec leurs moyens, ils ont joué un grand rôle dans la lutte contre la pandémie. Les maisons de service public ne sont qu'une mystification de la présence réelle de ces services. Les services publics de proximité sont les garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire, garant d'un accès pour tous partout.

Au-delà de ces revendications :

-Pas de retraite inférieure au S.M.I.C. Pension de réversion sans condition de ressources au taux de 75% des pensions du conjoint décédé, étendue aux pacsés et aux concubins.

-Protection sociale à 100%.

-Services publics en nombre formés et qualifiés garant d'un service de qualité partout et pour tous.

**Cette mobilisation du 1<sup>er</sup> octobre doit en appeler d'autres de plus grande ampleur. Un communiqué de presse sera diffusé ultérieurement**

### **\*Réforme des retraites**

Personne n'en veut, que ce soit le MEDEF ou l'ensemble des organisations syndicales, y compris la CFDT. Les discussions avec le Premier ministre ont trouvé, par ailleurs, un écho favorable sur l'emploi des seniors et la pénibilité du travail dont l'importance a été relevée. Les discussions ont également porté sur les difficultés à recruter dans certains secteurs avec la dimension salariale soulevée par les organisations syndicales et reconnue par le MEDEF notamment dans les emplois de service, la restauration... Les discussions devraient se poursuivre sur des thèmes consensuels, les filières d'avenir et les compétences.

**S'agissant de la réforme de l'assurance chômage** dans le seul but de faire des économies budgétaires, elle a été reportée à deux reprises et retoquée par le

Conseil d'Etat et a reçu un avis unanime négatif de l'ensemble des partenaires sociaux. Elle devrait en principe entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre, le Conseil d'Etat devant l'examiner sur le fond.

### **\*La protection sociale complémentaire (P.S.C)**

Dans le cadre de la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la PSC il est acté que les employeurs publics soient tenus, comme dans le privé, de financer au moins 50% de leur complémentaire santé à échéance de 2024 pour la fonction publique d'Etat et 2026 pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale, ce qui devrait permettre selon le gouvernement une plus grande équité entre les agents tout en laissant la part belle aux assurances et mettant à mal tout le secteur mutualiste.

Dans un rapport publié le 21 juillet dernier, la Cour des Comptes a mis en garde contre certains effets de cette réforme sur les mutuelles de la Fonction Publique, historiquement très présentes sur ce segment de marché. L'ordonnance prévoit la mise en place pour les actifs de contrats collectifs à adhésion obligatoire regroupant la couverture santé, la prévoyance et faisant appel à la concurrence, ministère par ministère. Cette réforme est synonyme d'opportunité pour des assureurs encore peu présents auprès des fonctionnaires.

S'agissant de l'impact de la réforme sur les retraités des trois versants de la fonction publique, la Cour relève que les mutuelles perdront la clientèle des agents publics et « leur dépendance envers les personnes âgées, déjà très présentes dans leur portefeuille, risque de renchérir d'autant le montant des cotisations en raison des risques accrus entraînés par l'âge et par leur absence de pouvoir de négociation ». Ainsi les fonctionnaires retraités exclus de la PSC se « verront imposer des augmentations de cotisations exponentielles au fur et à mesure de la montée en âge » précise la MFP (Mutualité de la Fonction Publique qui regroupe 18 mutuelles et union de mutuelles de fonctionnaires) dans un communiqué du 15 juillet dernier. Cette réforme détruit la SOLIDARITE existant aujourd'hui entre les fonctionnaires actifs et retraités. La MFP réclame des réponses précises sur l'intégration des agents retraités dans le dispositif PSC et les conditions financières de leur accès à ces couvertures.

S'agissant de la mise en place effective de la réforme elle se fera ministère par ministère en fonction de la fin des référencements existants. Au ministère de l'intérieur, en l'absence de référencement, la mise en place de la réforme a été annoncée et le groupe « AG2R la Mondiale » a déjà annoncé au mois de juin dernier un partenariat stratégique avec l'une des mutuelles de la police, « Intériale ». L'UNRP a saisi la direction de la police nationale sur la défiscalisation de tout ou partie du coût des mutuelles pour les retraités et de la déduction fiscale des cotisations ; la réponse insatisfaisante renvoie à la solidarité intergénérationnelle telle qu'elle est exprimée dans l'ordonnance mais qui ne satisfait pas les retraités. Concrètement il est prévu dès 2022 pour les actifs une participation de 15 euros et la mise en place du partenariat sus évoqué peut mettre en péril une des deux mutuelles de la police nationale, si elle

n'était pas choisie. **Le Pôle des retraités se bat pour que les retraités de la fonction publique ne soient pas les laissés-pour-compte de cette réforme.**

### **\*Le PLFSS**

Le rapport « charges et produits » produit par l'assurance maladie le 2 juillet dernier fait office de première étape du processus d'élaboration du PLFSS en préconisant des propositions pour « améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses ». S'agissant des dépenses de santé et sans en connaître encore le coût pour l'année 2020 avec la COVID, la cartographie médicalisée des dépenses de santé permet de préciser la répartition des 167 milliards d'euros remboursée en 2019 ; la prise en charge des hospitalisations se monte à 37 milliards d'euros.

La CNAM revient sur la crise sanitaire qui a entraîné une dégradation du solde de la branche maladie de plus de 30 milliards d'euros, et fait plusieurs propositions pour contenir cette progression et maîtriser les dépenses de santé à hauteur de 1 milliard d'euros en 2022.

#### **Les économies prévues par la SECU en 2022 :**

- 490 millions en ville et à l'hôpital dont 290 millions avec moins de prescriptions par la médecine de ville et une meilleure diffusion des génériques pourrait permettre un gain de 45 millions.
- 375 millions sur la pertinence des prises en charge.
- 90 millions sur un meilleur discernement de la prise en charge des transports sanitaires.
- 100 millions sur les indemnités journalières.
- 150 millions en luttant contre la fraude et les abus des professionnels de santé.

#### **Point sur la politique vaccinale.**

Le coût de la vaccination est estimé à 10 milliards en 2021 et dans le cadre du PLFSS 2022, le coût de la vaccination est estimé, à ce stade, à 2 milliards d'euros notamment pour une troisième dose pour les populations à risque.

Les tests PCR et antigéniques seront payants dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

#### **Séjour de la santé**

- Ces accords signés en 2020 ont notamment abouti à une **revalorisation salariale** des personnels des EHPAD et de l'hôpital, au lancement d'un plan d'investissement et à la reprise de la dette hospitalière. Ces investissements ont représenté 1,5 milliard d'euros en 2020 et représenteront 8,2 milliards d'euros en 2021. Cette facture devrait s'alourdir en 2022 avec 2,1 milliards d'euros de dépenses supplémentaires, faisant grimper le budget total à 11,8 milliards.
- Le « Séjour numérique », consacré aux investissements numériques des hôpitaux, de soins de ville et des EHPAD, auquel le Gouvernement a attribué 440 millions d'euros en 2021, et qui devrait bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 240 millions l'année prochaine.
- Les forfaits d'heures supplémentaires pour 330 millions d'euros.

Au regard de ces avancées, on ne peut que constater que près de 80 000 lits ont été supprimés de 2003 à 2019 dans le but de réaliser des économies budgétaires et privilégier les grosses structures ; pour la période de janvier 2020 à mars 2021, plus de 1800 lits supplémentaires ont été supprimés selon une source syndicale.

### **\*Le PLF :**

Le document sur le débat d'orientation des finances publique publié en juillet dernier sert de base aux discussions sur le PLF 2022 et donne un aperçu des enveloppes budgétaires attribuées à chacun des ministères. On relève un accroissement des dépenses publiques de plus de 10 milliards d'euros et concerne 4 secteurs :

- **Le budget militaire** : La loi de programmation militaire votée en 2018 a accru les moyens alloués à l'armée les portant à 39,2 milliards en 2021 avec une rallonge de 1,7 milliard en 2022 et prévoyant une augmentation de 3 milliards en 2023.
- **Le budget de la justice** devrait s'élever en hausse à 8,3 milliards d'euros.
- **Le budget sécurité** (police et gendarmerie) 2022 devrait permettre de finaliser le recrutement des personnels depuis 2018 (7 500 dans la police et 2 500 dans la gendarmerie).
- **Le budget de la recherche** : nouvelle hausse de 548 millions d'euros en 2022, soit près de 1 milliard depuis 2020.

### **Le quoi qu'il en coûte :**

S'agissant des aides aux entreprises, c'est la fin du quoi qu'il en coûte dont Bruno Le Maire a estimé le coût ces jours derniers à 240 milliards d'euros dont 80 milliards de subventions (chômage partiel, exonération de charges, et fonds de solidarité) et 160 milliards de prêts. Le gouvernement entend poursuivre une aide ciblée au cas par cas vers les secteurs encore en crise (cafés, restaurants, hôtels, discothèques, secteur du tourisme...).

**Les prêts garantis par l'Etat** sont censés être remboursés ; 670 000 prêts ont été distribués pour un montant de 138 milliards à fin avril 2021. Ces remboursements seront-ils effectués ou seront-ils une charge supplémentaire dans les prochains budgets ?

**Le fonds de solidarité** a été mis en place en mars 2020 et a permis d'indemniser deux millions d'entreprises pour 35 milliards d'euros. Des sommes ont été versées indûment à des entreprises indélicates et le directeur général des finances publiques a précisé le 31 août dernier « on va aller chercher ceux qui n'ont pas joué le jeu » ; il a par ailleurs déclaré que ces affaires concernent la fraude aux comptes bancaires ou la création d'entreprises fictives et que 6 milliards d'euros sont récupérés dès maintenant grâce aux contrôles automatisés.

**S'agissant du plan de relance** pluriannuel d'un montant de 100 milliards d'euros, la ministre déléguée à l'industrie a annoncé que 50 milliards avaient été déployés et utilisés à la transition écologique et énergétique, la compétitivité et les baisses d'impôts et à la cohésion sociale.

## **Le pouvoir d'achat et la revalorisation des pensions de retraite**

Le pouvoir d'achat des retraités continue à se dégrader d'année en année et le Pôle le dénonce à chaque occasion. Après une revalorisation de la retraite de base de 1% au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et une autre de 0,4% au 1<sup>er</sup> janvier 2021 alors même que l'inflation sera de 1,6% au cours de cette année, le compte n'y est pas et ce ne sont pas les déclarations du président de la République pour l'année 2022 qui permettront un rattrapage du pouvoir d'achat perdu par les retraités au cours des années antérieures. Cela sera simplement une simple pause dans cette dégradation. Ayant déclaré « qu'il n'y aurait plus de sous indexation de quelque retraite que ce soit », les pensions devraient progresser au même rythme que la hausse des prix. Avec une inflation à 1,6% pour cette année, une augmentation équivalente des pensions pourrait être annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 surtout en période électorale mais la réponse reste en attente des discussions du PLFSS 2022.

Les petites retraites feront l'objet de discussion dans le cadre du PLFSS.

S'agissant des retraites complémentaires AGIRC-ARCO, la revalorisation prévue le 1<sup>er</sup> novembre prochain pourrait décrocher de 0,5 point par rapport à l'inflation et ne s'élever qu'à 0,9%. En cause, la crise sanitaire et le recours au chômage partiel qui a entraîné une chute de cotisations avec en conséquence un déficit de 4,1 milliards. Les partenaires sociaux ont jusqu'au 15 septembre pour discuter de ce décrochage.

Le pouvoir d'achat, notamment, des retraités est impacté par le coût de l'énergie :

- Les tarifs réglementés du gaz ont augmenté de 15,8% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de 16,7% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; cette augmentation devrait se poursuivre en 2022.
- L'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité sera de l'ordre de 5% en 2022 après une augmentation moindre en 2021.

**Le Pôle des retraités appelle les retraités à se mobiliser le 1<sup>er</sup> octobre prochain pour combattre les inégalités, défendre leur pouvoir d'achat, leur protection sociale et les services publics de proximité accessibles à tous et partout.**

**La prochaine réunion du Pôle sera organisée par la FNOM le 4 novembre à 10h**